

**DECISION SUR LE PACTE DE NON-AGRESSION ET
DE DEFENSE COMMUNE**

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** des rapports des première et deuxième réunions des experts gouvernementaux ainsi que des recommandations de la troisième réunion des Ministres de la défense de l'Union africaine ;
2. **NOTE** qu'il y avait deux décisions de la session extraordinaire de la Conférence tenue à Syrte (Libye) avec les mêmes références, qui ont été distribuées, ce qui a semé la confusion au niveau du Conseil quant à la décision adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement sur le Pacte de non-agression et de défense commune ;
3. **PRIE** la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de clarifier sa décision prise à Syrte (Libye) en février 2004.